**Contribution VB pour les Ateliers en autonomie**

**Préambule**

« Réussir la V3 » devient la bannière de ralliement de l’équipe tout piliers confondus.

Les 2 jambes sont bien S-PASS (2.0) et l’Espace d'interprétation (expérimentation terrain).

Le carnet est le meilleur dispositif de pédagogie en autonomie, à partir de 4 pages.

**Calendrier:**

Nous visons octobre (6 mois) pour la première salve de Formation.

Nous aurons une étape importante avant les vacances (3 mois) pour inviter.

L’invitation impose que la V1 fonctionne sur tous les supports (donc des choix pour S-PASS, Edition, Terr Crea, Saison)

La mise en service de l’Espace d’interprétation couronnant le tout (9 mois), là encore avec son pendant digital.

**Objectifs par piliers:**

SPASS

Le site web est le premier outil de formation continue.

Il doit donc être opérationnel pour le lancement (rétroplanning), dans sa dimension pédagogique, dès juillet.

CGJ y travaille à fond avec ses tests dans le groupe Preprod.

Il utilise du code dans les fiches pour expérimenter le principe des « Dossiers documentaires ».

Pour que AS livre la V3 S-PASS en juillet, il est indispensable de valider les grandes modifications ce mois ci.

Nous devons collectivement fluidifier l’utilisation de la V3, (au-delà des petits bugs).

Edition

Mettre le paquet sur les 4 et 20 pages, avant toute mise à jour des 400 pages (Carnet de Territoire).

Prototypes à mener de front pour qu’ils convergent et servent à tester le 20 pages malgré des contextes différents:

* Le Carnet du Nord, (grand territoire) pour compléter l’Espace d'interprétation,
* Le Carnet de la Formation à l’Espace d'interprétation,
* Le Carnet de la Formation élus,
* Le Carnet de Flandria (territoire)
* Le Carnet du Couvent des Dominicains (projet)

Saison

La Formation aux élus est le prototype de l’autonomisation de nos formations.

Nous inversons nos pratiques en proposant « de l’autonomie à l’accompagnement ».

Je dois pouvoir trouver tout le matériel sur le web (cf. [Catalogue IDF 2019](https://www.caue-nord.com/fr/portail/41/mediatheque/49331/programme-de-formations-des-caue-dile-de-france-2019.html)).

En complément, je dois aussi comprendre l’intérêt de m’inscrire aux sessions accompagnées, y compris aux évènements du CAUE.

Nous devons donc réaliser le catalogue de la saison 2019-2020, à partir des formations proposées.

Le Catalogue sera réalisé sous forme de Carnet de la Saison puisque il sert de trame à la démarche pédagogique.

Territoires

Les élus doivent être invités à la Formation avec un paquet cadeau, le kit du maire (VB):

* Le site du CAUE (caue 59) , opérationnel (entre 5 étapes, 4 couleurs, 4 ateliers, 3 publics etc…)
* Les 7 sites territoriaux (scot) doivent porter un message de même qualité, en lien avec caue 59,
* Les sites communaux doivent montrer le côté déploiement participatif avec une trame pédagogique issues de caue/scot,
* Les cartes doivent situer les actions de la communauté e les questionnements (ateliers),
* L’offre de formation continue pour l’ensemble des 3 publics à chaque échelle de collectivité (commune, maitre d’école, habitant)

Nous devons mettre en avant les 4 Ateliers, partir des thèmes récurrents et des expérimentations (Tableaux DL).

Les contenus sont facilement accessibles sur caue 59 et dans les 7 déclinaisons territoriales.

Pour y parvenir, de manière très concrète, nous devons affirmer des priorités et des liens entre les grains.

Le Carnet de formation des élus devient le prototype de l’atelier en Autonomie en nous inspirant du 400 pages du dPaPC.

Carnet de formation en autonomie:

* Le Carnet de la formation des élus préfigure la trame du Carnet « Du Projet à la Règle - dPaR comme départ » (Plan d’action)
* La formation doit s’appuyer sur les 5 étapes (et oui la fameuse étape 1),
* Chaque étape doit avoir son matériel (support de présentation ET questionnaire d’évaluation des acquis du participant),
* Le 20 pages sert à la fois de support à la formation et permet d’ouvrir chaque présentation particulière,
* Les éléments généraux du Carnet se retrouve dans les pages dédiés au public Collectivité sous forme de dossier documentaire (voir plus haut),
* L’ensemble des éléments se retrouvent dans les portails territoriaux et communaux (donc obligation de simplifier)